

## Privilège de vendeur et privilège de prêteur de deniers

Par **KaroL**, le **16/05/2010** à **20:42**

Bonsoir à tous !

J'ai une petite question très théorique (trop pour moi) dans l'hypothèse où l'on aurait suite à la vente d'un immeuble à la fois un privilège de vendeur et un PPD, sans subrogation ni cession de rang par le vendeur, devrait-on considérer qu'il y a concurrence de rang entre les deux ou que le privilège de vendeur passe en premier ?

Je ne sais pas si la réponse est bien arrêtée, en tous cas ceux à qui j'ai posé la question n'ont pas le même avis (et pour certains la question n'a pas d'intérêt dans la mesure où en pratique ça ne se rencontre pas !) alors je me suis dit que j'allais mettre vos brillants (j'attends vos réponses pour confirmer le qualificatif ! ))) cerveaux à contribution !

Merci d'avance !